VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.—Dossier Nos 95,010 et 90,480, consolidés.

SUCCESSION DU

Dr J. H. MALONEY

ET DE SON EPOUSE

Mme ELIZABETH C. MALONEY.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire intitulée Succession du Dr J. H. Maloney et de son épouse Mme Elizabeth C. Maloney, Dossiers Nos 95 010 et 90 480, consolidés, ledit ordre daté et signé du 6 mars 1911 et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, a midi, MARDI, le 11 avril 1911, les propriétés ci-dessous décrites comme suit:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges coutumes et servitudes ci-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 73, borné par les rues Josephine, Chippewa, Jack ou et Annonciation lequel dit lot est une partie du lot original No 7 ci après mentionné, et formant l'encoignure des dites rues Joséphine et Annonciation, et mesurant après un devis et certificat d'arpentage dressé par Deney, ingénieur civil et voyer daté du 12 décembre 1895, annexé et faisant partie d'un certain acte passé pardevant Edgar M. Cahn, notaire, daté du 31 décembre 1895, trente pieds de face à ladite rue Joséphine sur cent vingt pieds de profondeur en façade sur ladite rue Annonciation. Lequel ledite propriété décrite, formant partie de trois certains lots de terre, désignés par les numéros cinq, six et sept, laquelle a été acquise par le défunt Frank Laner, de Alfred Sidell et autres, par acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 6 avril 1882, enregistrée en le Bureau des Transferts livre 116, folio 177. Les améliorations portant les numéros municipaux 740-42 rue Josephine et Nos 2108 à 2115 rue Annonciation, et consistant d'une année de maisons à un étage, le genre de placement qui rapporte de grand revenus.

2. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 104, borné par les rues Annonciation, Joséphine, St-André et Laurel. Lesdits deux lots sont désignés par les numéros 24 et 25 sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 30 janvier 1905 d'après lequel ces dits lots mesurent comme suit: le lot No 24 formant l'encoignure des rues Annonciation et Joséphine et ayant une façade de quarante et un pieds, deux pouces à la rue Annonciation sur une profondeur et façade de cent pieds à la rue Joséphine avec une largeur dans le fond de quarante pieds, onze pouces. Le lot No 25 est contigu au lot No 24 et mesure trente pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent pieds, ayant une largeur dans le fond de vingt-neuf pieds huit pouces. Les améliorations consistent d'une bâtisse occupée par une épicerie et résidence portant les numéros municipaux 801-05 rue Joséphine, aussi la rangée de maisons connue comme Nos 807 à 815 rue Joséphine; ces deux morceaux de propriété seront vendus ensemble.

3. Un certain lot de terre situé, étant et s'étendant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Kempert et Saratoga, lequel lot désigné par le No trois sur un plan de ce lot et autres lots, annexé à un acte de vente de la succession de W. I. B. Massie et épouse, à Readon D. Gribble, passé le 9 juin 1859, pardevant James W. Breedlowe, ancien notaire en cette ville; lequel dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles mesure américaine; ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, droits, voies, privilège, servitudes et dépendances sans exception ni réserve. Les améliorations portant les numéros municipaux 2029-31 rue Washington et consistent d'une maison double.

4. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les vieux Nos 589 et 589 1/2 rue Annonciation dans le Quatrième District, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Sixième, Laurel et l'avenue Washington, désigné par la lettre A sur un devis dressé par D. M Brosnan le 1er juin 1888, une copie est annexée à un acte de vente passé pardevant J. Bender agent, ancien notaire le 7 juin 1888 et mesurant quarante-deux pieds de face à la rue Annonciation sur cent soixante pieds, sept pouces, une et demie ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Washington, contigu au lot B et cent soixante pieds sept pouces et deux lignes sur la ligne du côté opposé le plus près de la rue Sixième, et quarante deux pieds sur la ligne du fond. Les améliorations consistent d'une résidence double à deux étages, chaque côté contenant environ dix grandes chambres, grande cour, la propriété portant les numéros municipaux 2825-29 rue Annonciation.

5. Un autre terre et améliorations dans le Sixième District, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Constance, Laurel et Amelia, désigné comme lot No 10 sur un plan par J. A. D'Hémécourt le 8 avril 1864, une copie duquel est déposée en l'étude de H. Maden, ancien notaire. Ledit lot mesurant trente pieds, trois pouces et sept lignes de face à la rue Peniston sur cent quinze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No onze le tout en mesure américaine. Les améliorations consistent d'un très joli cottage double, portant les numéros municipaux 721-23 rue Peniston.

6.—Deux lots de terre et Améliorations dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. André, Camp, Chestnut et Josephine, mesurant chacun trente deux pieds et un sixième de ligne de face à la rue St André sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles désignés par les Nos vingt et vingt-et-un sur un plan par W. T. Thompson le 15 avril 1847 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire. Les améliorations portant les numéros municipaux 1218-20 rue St André et consistent d'une résidence double et confortable à deux étages. Le côté No 1218 a vestibule, salon double, salle à manger, cinq ou six chambres à coucher, chambre à bain, cuisine, office, etc. Le côté No 1220 est tel que le No 1218, excepté qu'il y a un vestibule, et que la connection d'eau et d'égout vient d'y être installée.

7. Un certain lot de terre et améliorations situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 7 borné par les rues Popular (maintenant Laura), Magasin, Josephine et St-André désigné par le No 25 sur un plan par A. Knull et C. Warner, le 4 mars 1848 déposé comme plan No 102 dans le livre des plans de Joseph B Marks, ancien notaire; ledit lot mesurant trente et un pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Camp sur une profondeur de cent six pieds six pouces et sept lignes, et trente-et-un pieds dix pouces et trois lignes de largeur dans le fond, et lequel lot est désigné par le même numéro sur un plan par Henry Moellhauser, daté du 22 juin 1844 en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire. Les améliorations consistent d'une maison double portant les numéros municipaux 3034-36 rue Camp.

8. Deux certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Henry Clay, les rues Calhoun, Preston (ou Annonciation), et Tchoupitoulas désignés par les Nos trois et quatre et mesurant chacun trente deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Calhoun sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. TERRAINS VACANTS.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1911, aussi les frais de tous certificats et les frais des actes de vente par devant Charles A. Butler, notaire. Les ventes sujettes aux baux existant et les loyers réservés aux vendeurs jusqu'au passage des actes de vente. (Les dépôts ne devant pas porter d'intérêts) 10 0/0 du prix d'achat devant être fait par les acquéreurs au moment de l'adjudication.

J. Onorato.

ENCANTEUR ET AGENT DE PROPRIETES FONCIERES, BUREAU, 910 RUE GRAVIER.

11 mars—11 12 19 26—avril 2 9 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Paul A. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 96 282—Division C—Attendu que Mme Armantine Raymond, épouse divorcée de Paulin Frigerio et veuve de Paul A. Meyer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul A. Meyer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne sera pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — J. Arthur Charbonnet, avocat.

18 mars—18 22 27

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Stern's Auction Company

Annonce Judiciaire—Succession de Stephen Delahousmaye et épouse—No 96 082—Cour Civile de District, Division A.—Le contenu entier de la résidence bien meublée, No 4534 rue Laurel, à l'encan sur les lieux, VENDREDI le 24 mars à 11 heures a. m.

PAR STERN'S AUCTION CO—JAC. H. STERN, Encanteur—VENDREDI, le 24 mars 1911 à 11 heures a. m., sur les lieux No 4534 rue Laurel, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 10 mars 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée les meubles ci-après décrits, à savoir: Meubles de Salon, "Art Square" Ornements, Meubles de chambre à coucher Couvertures, Quilts, Oreillers Stores, Argenterie, Verrerie, Faïllance, Ameublement de salle à manger, Ustensiles de cuisine, etc., etc. Conditions—Comptant. JAC. H. STERN, Encanteur.

Edgar M. Cahn Ed. Laizer, avocats. 12 mars—12 19 24

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE ROBERT DORSEY, SR.

No 94,526—Cour Civile de District—Division A—Robert Dorsey, Jr., et al., vs. Robert Dorsey, Sr.

TROIS TERRAINS DE CHOIX

RUE BURDETTE,

Entre Panola et Sycamore, Ilet Rue Fern,

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières,

MARDI, 20 AVRIL 1911.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de l'interdiction de Robert Dorsey Sr intitulée Robert Dorsey Jr et als vs Robert Dorsey Sr, dossier No 94,526, ledit ordre daté et signé du 16 mars 1911, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi JEUDI, le 20 avril 1911, la propriété ci après décrite, à savoir: Trois certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville, autrefois Carrollton, dans l'ilet No 285, borné par les rues Burdette, Panola (autrefois Cypress) Sycamore (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt (120) pieds. Lesdits lots étant numérotés de trois à cinq inclusivement. Conditions—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, payer pour l'acte de vente incluant les frais de certificat requis pardevant W. F. Brewer, notaire, au moment de l'adjudication, déposer 10 0/0 (sans intérêt) du prix d'achat avec

J. Onorato

Encanteur, 910 rue Gravier.

German American Savings Bank & Trust Co, Curatrice 622 rue du Canal

Levy G. Kittredge, avocat pour la Curatrice.

19 mars—19 26—av 2 9 16 20

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme IDA A. RICHARDSON,

No 94,212—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur,

Bureau 134 Rue Carondelet,

MARDI, 18 AVRIL 1911,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour Division A, daté du 14 mars 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, ancien faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, dans l'ilet 92, borné par les rues Prytania, Coliseum, Première et Deuxième, mesurant 125 pieds, plus ou moins de face à la rue Prytania sur 214 pieds plus ou moins de profondeur et façade à la rue Deuxième, étant la moitié supérieure de 9 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 17 et 18 de l'ilet 92, sur un plan du susdit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer, daté du 5 mars 1832, déposé en l'étude de G. R. Stringe, ancien notaire, en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2426 rue Prytania et comprenant une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde contenant au rez-de-chaussée galerie sur le devant et vestibule ayant escalier en marbre et galerie en tuiles, vestibule de réception, vestibule d'escalier, salons doubles, salle à manger, bibliothèque, office, cave, cuisine et chambre de domestique, escalier dans arrière fond; le premier étage contient 7 chambres à coucher, chambre de toilette, 3 chambres à bain, cabinet pour vêtements, vestibule, etc., 2 chambres et vestibule dans la mansarde, aussi une tâlisse dans le fond ayant buanderie, 4 autres chambres, hangar pour bois et charbon, 4 grandes serres avec réchaud dans le fond du terrain.

Les terrains sont remarquables par leur beauté, et ont des promenades, jardins, passage pelouse avec magnifiques palmiers, etc., une des résidences les mieux situées en ville, entourée par de riches résidences bien habitées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans ou un an, la portion du crédit devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de tous certificats pardevant Félix J. Poig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

18 mars—18 19 26, av 2 9 16 18

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Désirable en Briques à Trois Etages

No 629 Rue St-Pierre, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse.

SUCCESSION DE JOSEPH BOUCHOUX.

No 88,509 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A l'Honorable T. C. W. Ellis, Juge.

PAR LOUIS C. SPEAR Encanteur—Bureau 825 rue Union, Nouvelle-Orléans, Louisiane—MERCREDI le 5 avril 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu, lundi le 20 février 1911 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, alors absent en congé, et signé le 3 mars 1911, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée la procédural de vente au plus haut enchérisseur à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 44, borné par les rues St-Pierre, Royale, Passage de la Bourse et Passage Orléans et désigné par le Numéro Six sur un plan dressé de onze lots de terre dans le même ilet par Pilié et Depouilly, le 13 mars 1866, et annexé pour référence à un acte de vente par Mme J. B. Labranche et ses à Paul N. Rivers, exécuté par devant Félix Grima, notaire, le 25me jour d'avril 1866; ledit lot de terre mesure, d'après ledit plan, dix huit pieds, six pouces et six lignes (18' 6" 6'''), de face à la rue St-Pierre, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse, et quatre-vingt-un pieds onze pouces (85' 11") en profondeur, sur la ligne vers la rue Royale, le divisant du lot No cinq et du lot du fond No deux dudit plan et sur une profondeur de quarante et un pieds, huit pouces (41' 8") sur la ligne vers le Passage de la Bourse, le divisant du lot No sept, de la dix pieds, un pouce et quatre lignes (10' 1" 4'''), sur une ligne parallèle à la rue St Pierre, s'étendant vers la rue Royale et le divisant du dit lot No sept, de la sur une autre profondeur de vingt-deux pieds, deux pouces (22' 2") sur une autre ligne perpendiculaire à ladite rue St Pierre, et aussi le divisant du lot No sept, de la s'étendant dix pieds un pouce et quatre lignes (10' 1" 4") sur une autre ligne parallèle à la rue St-Pierre, aussi le divisant du lot No sept, de la s'étendant à une autre profondeur de vingt-deux pieds un pouce (22' 1") sur une ligne le divisant du lot No onze dudit plan à la ligne du fond le divisant de la propriété du défunt Dr Thomas, sur laquelle ligne du fond il mesure dix-sept pieds six pouces et quatre lignes (18' 6" 4'''), ensemble avec l'usage d'une allée souvent rue Royale, et commune audit lot et aux lots Nos un, deux, quatre et cinq sur ledit plan.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à trois étages ayant une boutique de forgeron au rez-de-chaussée et plusieurs chambres aux autres étages, lieux d'aisance, etc., connue par le numéro municipal 629 rue St-Pierre.

Etant la même propriété laquelle a été acquise par (François) Joseph Bouchoux, de Charles Thiery, d'après un acte de vente exécuté pardevant Chas. T. Soriat, notaire, le 30 décembre 1890, enrégistré en le Bureau des Transferts, en le livre 1236 folio 330.

Conditions—Pour du comptant. Dix pour cent devant être payés à l'encanteur au moment de l'adjudication, et la balance au moment de la confirmation de ladite vente par ledit encanteur qui sera par acte pardevant Arthur J. Peters, notaire, les frais de tous certificats et les taxes de l'année 1911 devant être assumés et payés par l'acquéreur, en plus du prix d'achat.

LOUIS C. SPEAR, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat pour les demandeurs.

5 mars—5 12 19 26—av 2 5

LE LAIT

LAROLA

DE BEETHAM

Conserve la peau, la maintient toujours fraiche et la preserve des gerçures et des irritations.

Excellent pour le teint.

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 30 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 mars 1911, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de Auguste Tournemire, No 96,121, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une moitié indivise d'un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet vieux No 21, maintenant 1362, borné par les rues Rousselin, Dorgenois, D'Abadie et Aubry désigné par le No 6 et mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Rousselin, 104 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, les taxes de l'année 1911 devant être payées par l'acquéreur, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 20 pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. Maxime Quey fouze, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 24 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Effets mobiliers, Articles en or, Argenterie.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet, LUNDI, le 3 avril à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 15 mars de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la succession de Mme Ida K. Schulz, No 94 434, sur les lieux, 3326 rue Constance, entre les rues Philip et Première.

Un lot d'effets mobiliers comprenant meubles de maison, vêtements, lingerie de lit et salle à manger, objets en or et en argent.

Conditions—Comptant.

22 mars—22 26—av 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété excellente pour placement en une résidence double en bois à deux étages

Nos 3529-3531 rue Prytanée, encoignure de la rue Foucher.

Succession de Mlle Elizabeth Ann Pleasants.

No 95,927—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet.

MARDI le 11 avril 1911, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté du 8 mars 1911, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

La magnifique résidence double en bois à deux étages, Nos 3529-3531 rue Prytanée, encoignure de la rue Foucher, contenant vestibules 9 chambres, chambre à bain de chaque côté, le terrain est désigné comme une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Foucher, Aline et l'avenue St-Charles. Ladite portion de terre est désignée comme morceau No un sur un devis dûment certifié par W. I. Hodgson encanteur, annexé à un acte passé pardevant J. C. Wenck, notaire, le 9 janvier 1895, d'après lequel devis ledit lot forme le coin des rues Prytanée et Foucher et mesure soixante deux pieds six pouces de face à la rue Prytanée, la même largeur dans le fond sur soixante-trois pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Foucher, ladite portion de terre est une partie d'une plus grande portion de terre composée des portions de face Nos Cinq, Six, Sept et Huit, acquis originairement par Joseph Fabacher de B. Pico, le 5 avril 1890.

Un placement de mérite qui paiera très bien pour le montant investi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dûes et exigibles en 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers devant appartenir à l'acquéreur du jour de la signature de l'acte de vente. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente et certificats aux frais de l'acquéreur pardevant J. J. Woulfe, notaire.

11 mars—11 19 26 — avril 2 9 11

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 96,389—In re Monition de William G. Coyle, Div. E.

Attendu que William G. Coyle a acheté le 6me jour de juillet 1903, à la porte de la Maison du Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, à une vente pour taxes faite par le collecteur de taxes d'Etat, conformément aux lois de cet Etat, pour le prix et la somme de seize et 05/100 [$16.05] dollars, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de la ville de la Nlle-Orléans, borné par le fleuve, les rues Adams, Diana et Newton, désigné comme ilet No cent quatre-vingt-quatre A.

Attendu que ledit William G. Coyle désirant prendre avantage des bénéfices de la loi relative aux monitions contenues dans les sections 2370 à 2381 des Statuts Revisés a demandé à cette cour pour une monition.

Qu'il soit maintenant connu que chaque et toutes personnes sont par la présente notifiées et citées à comparaître au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, qui peuvent prétendre tout droit, titre ou intérêt à la propriété ci-dessus mentionnée en raison de tout manque de formalité irrégularité ou insuffisance dans les procédures suivant lesquelles cette propriété a été vendue, ou en conséquence de tout manque de formalité, irrégularité, insuffisance ou illégalité dans les annonces ou dans l'époque ou la manière de la vente ou tout autre défaut quel qu'il soit, s'il y en a ou peut en avoir, tendant à démontrer dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition, pourquoi la dite vente de la propriété ci-dessus décrite et mentionnée ne devrait pas être confirmée et homologuée et le titre de William G. Coyle rendu parfait et complet.

Nouvelle Orléans 16 mars 1911.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député-Greffier

Merrick, Lewis, Gensler et Schwarz, avocats

21 mars—21 28—av 4

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 96,389—In re Monition de William G. Coyle, Div. D

Attendu que William G. Coyle, a acheté le 11me jour de juillet 1903, à la porte de la Maison de Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à une vente pour taxes faite par le Collecteur de Taxes de l'Etat, conformément aux lois de l'Etat pour le prix et la somme de Dix-sept et 61/100 [$17.61] Dollars, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, étant l'ilet borné par le fleuve, les rues Adams, Homer et Newton, désigné comme ilet No cent cinquante trois et demi.

Attendu que ledit William G. Coyle désirant prendre avantage des bénéfices de la loi relative aux monitions contenu dans les sections 2370 à 2381 des Statuts Revisés a demandé à cette cour pour une monition.

Qu'il soit maintenant connu que chaque et toutes personnes sont par la présente notifiées et citées à comparaître au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, qui peuvent présenter tout droit, titre ou intérêt à la propriété ci-dessus mentionnée en raison de tout manque de formalité irrégularité ou insuffisance dans les procédures suivant lesquelles cette propriété a été vendue, ou en conséquence de tout manque de formalité, irrégularité, insuffisance ou illégalité dans les annonces ou dans l'époque ou la manière de la vente ou tout autre défaut quel qu'il soit, s'il y en a ou peut en avoir, tendant à démontrer dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition, pourquoi ladite vente de la propriété ci-dessus décrite et mentionnée ne devrait pas être confirmée et homologuée et le titre de William G. Coyle rendu parfait et complet.

Nouvelle-Orléans, 17 mars 1911.

Signé: W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier.

Merrick, Lewis, Gensler et Schwarz, avocats.

21 mars—21 28—av 4

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison, consistant en meubles de salon, meubles de salle à manger, ustensiles de cuisine, ornements, pendules, stores, faïlance, verrerie, machine à coudre, etc.

Succession de Sidney F. Harper, No 74,528—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—LUNDI, le 3 avril 1911, à 11 heures a. m., sur les lieux 3312 avenue Cleveland, entre la rue Rendon et l'avenue Hagan il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 16 mars 1911, par l'Hon. Geo H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

22 mars—22 26 29—av 2 3

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau Terrain Vacant

DANS LE

Premier District

SUCCESSION DE JAMES TAYLOR ET DELIA ROSS, SON EPOUSE.

No 75,416—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—MARDI, le 11 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 21me jour de février 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante sera vendue—

Une moitié d'intérêt indivis en et à un certain lot de terre dans l'ilet 77[4], Premier District de cette ville, borné par les rues Ulloa, D'Hemécourt, Solomon et l'avenue Carrollton, désigné par le No 19 et spécialement décrit comme le lot entre la vieille église et Chianos Miles, comme il est énuméré en l'inventaire ci-décrit, mesurant 38 pieds de face à la rue Ulloa sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété exigible en l'année 1911, et déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edouard F. Henriques, notaire.

11 mars—11 12 19 26—avril 2 9 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau Terrain Vacant

DANS LE

Premier District

SUCCESSION DE JOSEPH BROWN.

No 95,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—JEUDI, le 30 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 20me jour de février 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans et désigné par le No 2 dans l'ilet No 56 borné par les rues Mandeville, Villiré (autrefois Girod) Marigny et N. Robertson (ant efois Studer-adjacent), sur un plan tracé par J. Pilié, en date du 14 mars 1831 et déposé en l'étude de C. Polito à ancien notaire, le 30me jour du même mois. Ledit lot mesure en mesure anglaise 40 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations qui s'y trouvent portent les Nos municipaux 1408 et 1410 rue Mandeville et comprennent un cottage double contenant quatre chambres, cuisine, hangar de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou le tout comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, la portion de crédit de ladite vente étant attestée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de ce jour jusqu'à parfait paiement, payé du jour de l'adjudication, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles, 10 pour cent d'honorai es d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au détenteur du billet et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1911. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte soit passé. Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant M. Edward S. Ellis notaire.

MM. Martin H. Manion et H. W. Kaiser, avocats.

26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

E. A. ANDRIEU

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange, N.O. Motte 113. Nouvelle Orleans Lis

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique occasion Pour placeurs.

VENTE SANS RESERVE A L'ENCAN

Pour Effectuer un Partage.

Terrains de choix pour bâtir.

Dans une section centrale du Deuxième District de cette ville, qui s'améliore, contigus à la New Orleans Land Co. addition faisant face au Bayou St-Jean près du Parc de Ville, Country Club et la continuation de la rue du Canal.

In Re John D. Nix et als vs Mme Maria Louise Castera, épouse de E. M. Loftus et als.

No 95,103, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne (2ème étage)—JEUDI le 30 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu, lu et signé en cour ouverte, le 17 février 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de John D. Nix et als versus Mme Maria Louise Castera, épouse de E. M. Loftus et als, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

1er Dix-sept lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros un à dix-sept, inclusivement dans l'ilet No 915, borné par le chemin s'étendant au long du Bayou St-Jean, les rues Fort, Scott et Brooks, et mesurant comme suit:

Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun trente et un pieds trois pouces de face sur le chemin s'étendant au long du Bayou St Jean sur une profondeur de cent cinquante quatre pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 4, 5 et 6 mesurant chacun trente deux pieds de face sur le chemin s'étendant au long du Bayou St-Jean sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Scott sur cent quatre-vingt-neuf pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots 11, 12, 13, 14 et 15 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles.

Et les lots Nos 16 et 17 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Fort sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

2me Quatorze certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Numéros un à quatorze inclusivement dans l'ilet No 916, borné par les rues Scott, Fort, Esplanade et Brooks. Les lots Nos 1 et 2 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Les lots 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles. Les lots 7 et 8 mesurent chacun trente pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds neuf pouces entre lignes